

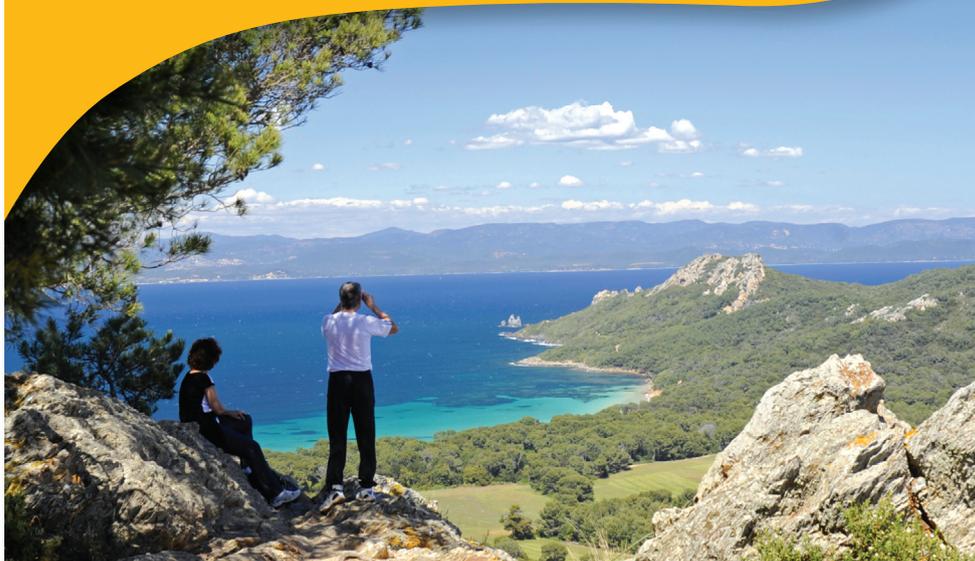
PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

| COMPÉTENCE |

TOURISME





La collection de 7 ouvrages édités par le Conseil départemental illustre les 7 principales compétences du Département du Var.

Retrouvez aussi les compétences départementales en vidéo sur la chaîne  YouTube du Département du Var.



LE DÉPARTEMENT

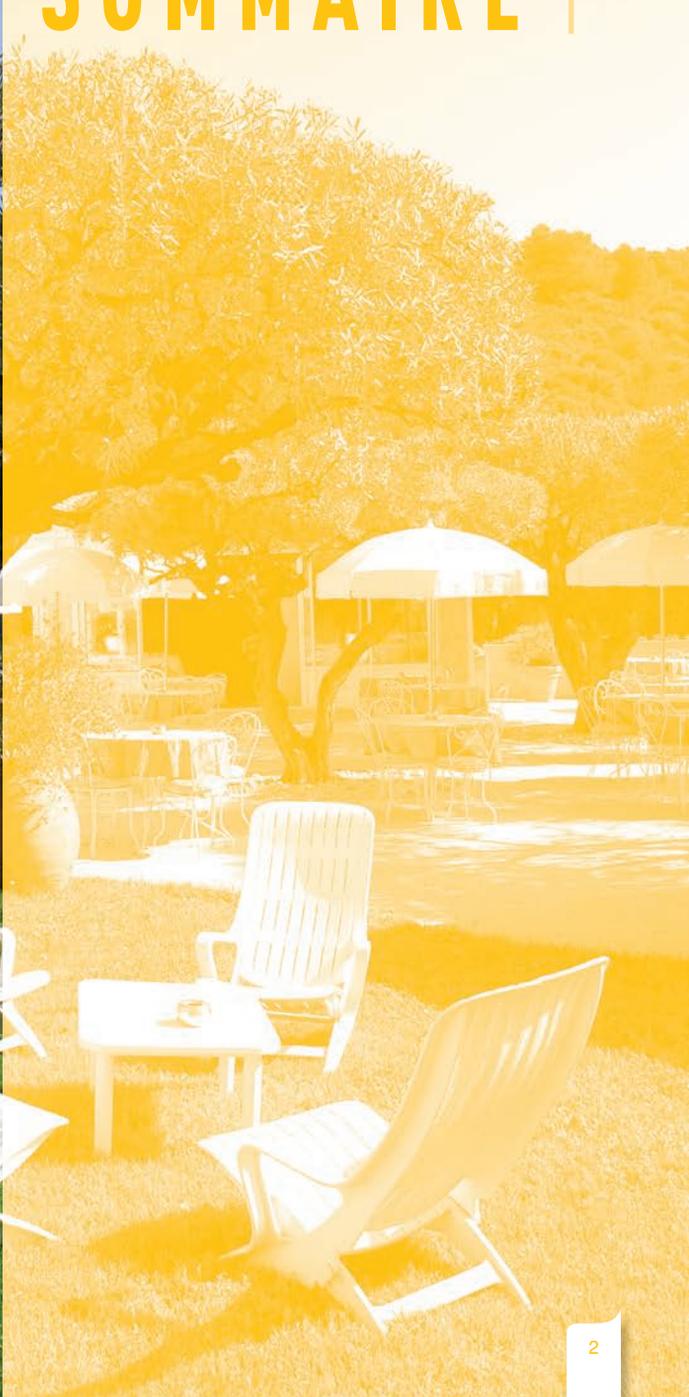
| COMPÉTENCE | COMPÉTENCE |

TOURISME

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

LES S R S T

SOMMAIRE |



REPÈRES

Contexte et enjeux

p. 5

Tourisme
en chiffres

p. 8

Organisation
du Département

p. 10



LE DÉPARTEMENT EN ACTION



Le Département
qualifie l'offre
touristique

p. 15

Le Département
structure l'offre
touristique

p. 26

Le Département crée
l'itinéraire "Sur les
traces des monastères"

p. 36

Le Département réalise
un parcours littoral
d'architecture
contemporaine

p. 40

Le Département
valide le Tour
du Verdon à vélo

p. 46

ACTIONS SOUTENUES PAR LE DÉPARTEMENT

Le Département,
partenaire
d'évènements
touristiques majeurs
comme locaux

p. 49

Le Département aide
à l'investissement
les communes et
les intercommunalités

p. 58



ACTIONS DÉVELOPPÉES AVEC NOS PARTENAIRES



L'Agence de
développement
touristique,
Var tourisme

p. 61

La Chambre
de commerce
et d'industrie du Var

p. 68

TOURISME

REPÈRES |



La compétence "Tourisme", une compétence partagée

Le tourisme, une compétence départementale reconnue par la loi NOTRe



L'État est responsable de la politique nationale du tourisme, et les collectivités territoriales sont associées à sa mise en œuvre (code du tourisme, art. L. 111-2). La compétence tourisme n'est pas attribuée spécifiquement à une collectivité territoriale puisque l'article L. 111-1 du Code du tourisme précise : "l'État, les Régions, les Départements et les Communes sont compétents dans le domaine du tourisme et exercent ces compétences en coopération et de façon coordonnée".

Le tourisme reste, après la publication de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, une compétence partagée entre les

Communes, les Départements et les Régions (CGCT, art. L.1111-4). Si la loi confie aux intercommunalités la promotion du tourisme par la création d'offices de tourisme, elle ne remet pas en cause la capacité des Départements à s'engager dans des actions de développement touristique, dès lors que leur intervention ne constitue pas une aide aux entreprises.

Les Départements demeurent compétents en matière d'animation touristique et de fiscalité, notamment à travers l'instauration de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour. Ils restent également chargés d'établir les schémas d'aménagement touristiques départementaux et de créer des comités départementaux du tourisme.

Les enjeux pour le Var

Avec, en moyenne, près de 9 millions de touristes et 67 millions de nuitées par an, le Var reste la première destination touristique française, hors Paris.

Comment conserver ce positionnement de leader dans un contexte de plus en plus concurrentiel ?

Le littoral varois représente une véritable force et une des principales motivations de séjour des touristes. Le Var, c'est aussi un équilibre entre les espaces naturels et les espaces urbains, une nature parfaitement préservée où s'adonner à de nombreuses activités et un patrimoine culturel d'une grande richesse. De plus, des événements de qualité animent les territoires varois toute l'année. Et les villages, à travers les traditions et les savoir-faire de leurs habitants, offrent un véritable art de vivre. Mais ces atouts doivent aujourd'hui être encore plus valo-



risés par une politique touristique permettant au Var de conserver son attractivité. La fréquentation du Var est caractérisée par une forte saisonnalité. Il faut alors favoriser le développement d'un tourisme tout au long de l'année en améliorant les infrastructures et en facilitant l'information. Il s'agit également de diversifier les activités et surtout de proposer une offre d'hébergements de qualité.



La politique touristique départementale

Conscient des nombreuses potentialités du Var, le Conseil départemental poursuit une politique touristique ambitieuse et raisonnée. Il travaille sur la qualité et la complémentarité des offres touristiques. Le tourisme est un levier de développement profitable à l'ensemble des territoires : tourisme vert, balnéaire, culturel, d'affaires...

Le Département participe également à la création d'événements touristiques de dimension départementale qui profitent à l'attractivité du Var.

En gérant la taxe départementale additionnelle, le Conseil départemental dispose de moyens supplémentaires exclusivement destinés à favoriser la fréquentation touristique des territoires. Elle s'ajoute à la taxe de séjour perçue par les communes ou groupement de communes sur les nuitées consommées par les touristes. Elle représente 10 % du montant de la taxe de séjour et est directement reversée au Département.

Le Département accompagne les territoires dans le développement de leurs actions touristiques au travers de partenariats avec les acteurs publics.



Les chiffres*



9 millions
de touristes par an



1^{re} 
destination
touristique
française
(en dehors de Paris)

67 millions
de nuitées



1,2 million
de lits touristiques,
dont **73 %**
en résidences secondaires

Source : Flux F. Marchand / Observatoire du tourisme 2019

La fréquentation touristique

57 % des nuitées
annuelles sont
concentrées en
juillet et août

21 % en avant saison estivale,
d'avril à juin

14 % en après saison estivale,
de septembre à octobre





85 %
de touristes français

28 000 emplois
liés au tourisme



15 %
de touristes étrangers

venant principalement de Belgique,
d'Allemagne et des Pays-Bas



*chiffres 2019



3,7 milliards
d'euros de recettes

8 jours
durée moyenne
des séjours



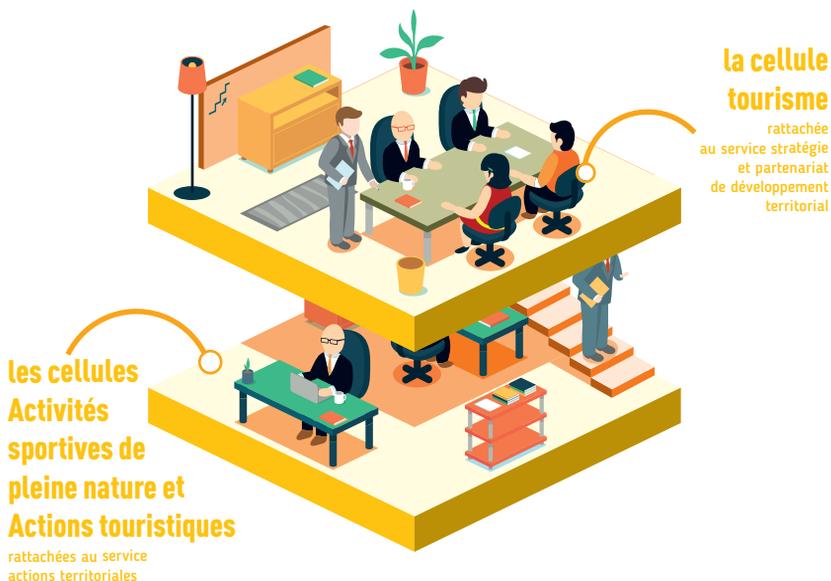
1 direction opérationnelle

La direction du développement territorial concourt à la mise en œuvre de politiques départementales en matière de développement territorial et fixe les axes de la politique de l'Agence départemental du tourisme, liée par convention au Département.

Au sein de la direction, trois cellules sont notamment en charge de mettre en œuvre la politique touristique départementale : la cellule tourisme, la cellule activités sportives de pleine nature et la cellule actions touristiques.

[la DDT]

13 agents



Missions

La cellule tourisme

Elle assure les principales missions suivantes :

- la participation au financement et l'accompagnement des partenaires et projets en matière touristique ;
- le pilotage du partenariat avec l'Agence de développement touristique ;
- la réalisation et mise en œuvre de tous documents stratégiques en matière touristique ;
- la gestion de la taxe additionnelle à la taxe de séjour.



La cellule activités sportives de pleine nature

Elle assure les principales missions suivantes :

- l'inscription de lieux de pratiques sportives au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées Pédestres (PDIPR)
- la valorisation des activités sportives de pleine nature inscrites à ces deux plans.



La cellule actions touristiques

Elle assure les principales missions suivantes :

- la qualification de l'offre touristique par la mise en œuvre de labels, la promotion de marques, l'organisation de concours ;
- la structuration de l'offre touristique par la création et la promotion de circuits et itinéraires touristiques,
- l'élaboration et la mise en œuvre de toute action à dominante touristique susceptible de renforcer l'attractivité du Département du Var en la matière.

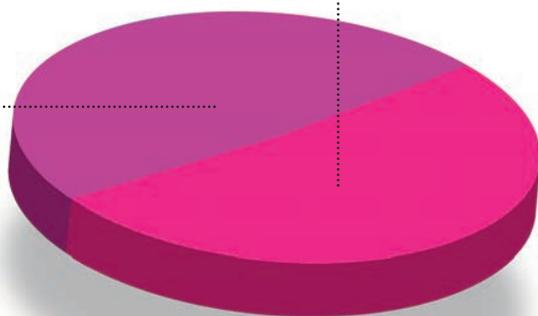
Le budget

Fonctionnement

4,9 millions d'€ consacrés par le Département au tourisme en 2019

2,5 millions d'€
pour la structuration
et la promotion touristique
dans le cadre de partenariats

2,4 millions d'€
pour le soutien
aux manifestations
touristiques
Dont 2 000 000 €
pour le **Grand Prix
de France
de Formule 1**
et pour les actions
touristiques
départementales



Investissement

160 000 €

consacrés par le Département
aux actions touristiques
dont 70 000 € pour

la Route des vins
de Provence.

238 000 €

consacrés par le Département
pour soutenir
l'Agence départementale du tourisme,
certaines structures intercommunales
et la Chambre de Commerce
et d'industrie pour leur
communication numérique,
pour l'amélioration
de la signalétique touristique
et pour assurer des conditions
d'accueils optimales
dans les offices de tourisme.

Recette

1,38 million d'€

versés au Département grâce
à la taxe additionnelle à

la taxe de séjour



SMES
TO

LE DÉPARTEMENT EN ACTION |



Le Département qualifie l'offre touristique



La qualité de l'accueil et l'accessibilité contribuent fortement à la satisfaction des touristes et rendent attractives les destinations touristiques. C'est pourquoi, le Département du Var a développé, depuis de nombreuses années, un travail sur la qualification de l'offre touristique. Elle permet de répondre aux demandes et exigences, de plus en plus fortes, des touristes dans un contexte très concurrentiel. Il s'agit pour les professionnels du tourisme de s'engager dans des démarches de qualification et de labellisation, afin de développer un accueil touristique de qualité.

Le Département accompagne ainsi les acteurs varois du tourisme dans la qualification de leur offre. Depuis 2016, ce sont les agents départementaux de la Direction du développement territorial qui animent

la démarche de labellisation Villes et Villages fleuris. Il a créé la marque Var accessible pour distinguer les établissements exemplaires en termes d'accessibilité pour les seniors, les familles avec enfants en bas âge, les personnes présentant des handicaps... Enfin, pour les prestataires désireux d'obtenir la marque d'Etat Tourisme et Handicap, le Département vient en accompagnement direct et en conseil.

Le Département qualifie l'offre touristique

Villes et villages fleuris



Préserver le cadre de vie et l'environnement, garantir un accueil touristique de qualité, valoriser l'image du Var. Tels sont les objectifs du Département en remettant aux communes le label Villes et villages fleuris. Au-delà du simple fleurissement des villes, il fait de cette démarche un véritable enjeu touristique.



C'est en 1959 que ce concours a été créé par le ministère des Transports, des Travaux publics et du Tourisme avec pour objectif le fleurissement des gares, premier lieu de découverte du territoire par le visiteur. Près de 60 ans plus tard, le label a largement évolué. Ce concours consiste à attribuer aux communes une série de "fleurs", de une à quatre, correspondant aux critères du label Villes et Villages Fleuris. Ces fleurs sont apposées sur une signalétique spécifique à l'entrée de la

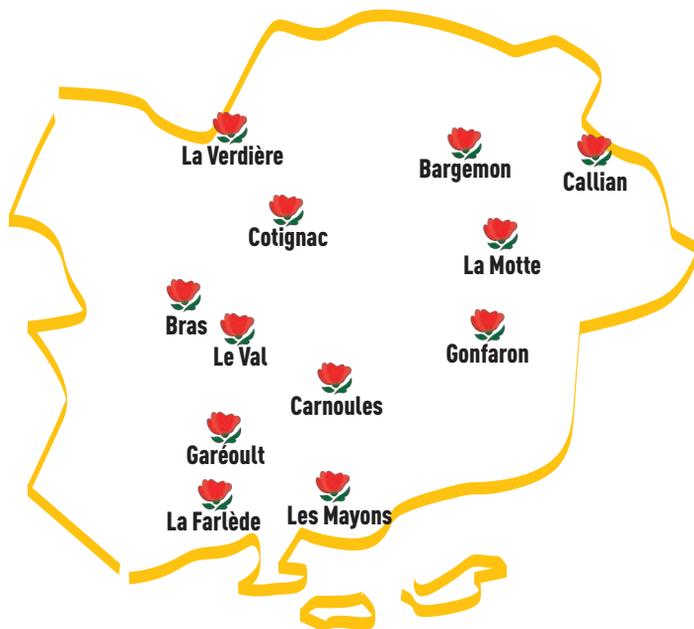
commune. L'évaluation repose sur des critères à la fois touristiques et environnementaux. Il s'agit de l'amélioration du cadre de vie, du développement de l'économie locale, de l'attractivité touristique, du respect de l'environnement, de la préservation du lien social et surtout de la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.

Le Conseil départemental a choisi d'engager le Var dans cette démarche et de récompenser les communes qui concourent à la réalisation de cette dynamique. Ce label s'accorde pleinement avec la politique de qualification et de structuration de l'offre touristique menée par le Département et permet la mise en valeur des villes et villages.

National, gratuit et ouvert à toutes les communes, le concours se déroule à trois échelons :

- **Le Département** recueille les candidatures des communes. Un jury départemental sélectionne celles susceptibles d'être primées au niveau régional.
- **Un jury régional** attribue parmi ces communes la première, la deuxième et la troisième fleur et sélectionne celles qui pourront concourir pour la quatrième fleur.
- **Le jury national** attribue cette quatrième fleur, ainsi que les prix spéciaux.

12 nouvelles communes ont pu être présentées à la 1^{re} fleur grâce à l'accompagnement du Conseil départemental.



Concours et récompenses



En parallèle du concours Villes et villages fleuris, le Département récompense également les particuliers et les commerces contribuant à l'embellissement des communes par le fleurissement de leurs balcons, fenêtres, terrasses ou jardins. Depuis 2016, ce sont 95 particuliers qui ont été primés au titre des Maisons et établissements fleuris sur près de 350 candidats varois.

Carte/

Communes labellisées Villes et villages fleuris en 2020



	Communes inscrites depuis 2016 : 5 COMMUNES
	Présentation à la 1 ^{re} Fleur : 5 COMMUNES
	1 Fleur : 27 COMMUNES LABÉLISÉES 
	2 Fleurs : 16 COMMUNES LABÉLISÉES 
	3 Fleurs : 21 COMMUNES LABÉLISÉES 
	4 Fleurs : 4 COMMUNES LABÉLISÉES 
	Ne participe pas

Le Département qualifie l'offre touristique

Var accessible



Accéder directement et personnellement aux loisirs et aux vacances est un droit fondamental défini par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Par conséquent, les sites et équipements touristiques doivent être totalement accessibles, de même qu'une information fiable et détaillée.

Avec cette volonté, le Département a mis en place en 2012, la qualification Var accessible. Il s'agit d'une démarche qui vise à qualifier, selon les critères de la loi de 2005, les sites et activités touristiques répondant aux besoins des touristes à mobilité réduite.

Les objectifs de Var accessible

- Qualifier les structures touristiques accessibles qui souhaitent s'engager dans la démarche d'accueil de public en situation de handicap.
- Être un tremplin pour les établissements susceptibles de répondre aux critères de la marque d'État Tourisme et Handicap.
- Développer le processus de qualification de l'offre accessible par l'intégration des offices de tourisme engagés dans cette démarche qui deviendront évaluateurs.
- Augmenter le nombre de structures qualifiées accessibles varoises.
- Harmoniser l'offre accessible sur l'ensemble du Var.

Tourisme et Handicap

Le Département, dont une des principales compétences est l'action sociale, accompagne les professionnels du tourisme pour obtenir la marque d'État Tourisme et Handicap.



Cette marque, créée en 2001, permet aux personnes en situation de handicap, d'identifier les équipements et les prestations touristiques qui répondent à leurs besoins. Elle leur garantit un accueil efficace, de qualité et adapté, favorisant l'autonomie. C'est une démarche volontaire. L'obtention du label se fait sur critères précis réunis au sein d'un cahier des charges. Quatre familles de handicaps, auditif, mental, moteur et visuel, sont pris en

compte. Le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements et équipements touristiques et sur tous leurs documents, renseigne les personnes en situation de handicap de façon fiable, homogène et objective sur l'accessibi-

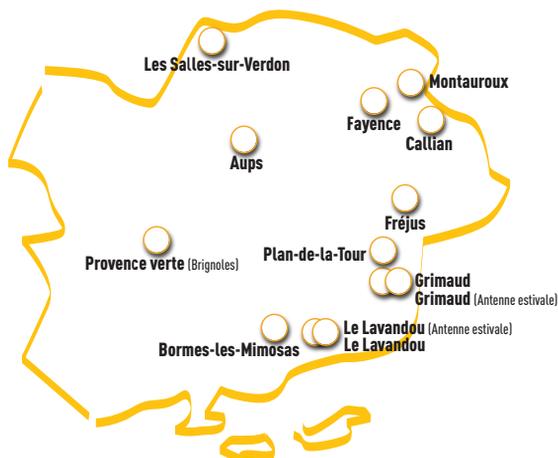
lité en fonction du handicap grâce à quatre pictogrammes.

Si les établissements proposant un hébergement sont les plus nombreux à disposer du label, tous les types de sites de loisirs et de vacances peuvent s'inscrire dans cette démarche, comme les musées, restaurants, offices de tourisme, campings, parcs, caves viticoles, salles de spectacles...

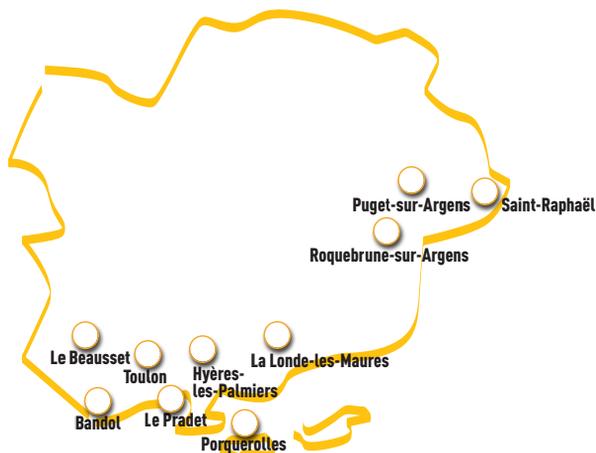
Le Département qualifie l'offre touristique

Les offices de tourisme labellisés Var accessible et Tourisme et Handicap

Var Accessible



Tourisme et Handicap



Types d'établissements labellisés Var accessible et Tourisme et Handicap



Culture / patrimoine

Visites guidées, maison du terroir, maison du patrimoine, musées, théâtres - **11 établissements labellisés Var accessible et 6 Tourisme et Handicap**



Loisirs nautiques

Plages et activités nautiques - **5 établissements labellisés Var accessible et 11 Tourisme et Handicap**



Lieux de visite, commerces

Caves vinicoles, boutiques, moulins, produits du terroir - **8 établissements labellisés Var accessible et 8 Tourisme et Handicap**



Sports de nature, sorties

Sentiers de randonnée, parcours sportifs, établissements de loisirs - **6 établissements labellisés Var accessible et 6 Tourisme et Handicap**



Hébergement

Meublés de tourisme, chambres d'hôtes, hôtels, villages de vacances, campings - **17 établissements labellisés Var accessible et 19 Tourisme et Handicap**



Restauration

Restaurants - **15 établissements labellisés Var accessible et 6 Tourisme et Handicap**

Le Département qualifie l'offre touristique

Var accessible, Tourisme et Handicap

Le suivi d'une opération de labellisation : Musée de la gendarmerie et du cinéma de Saint-Tropez

L'évaluation par les agents départementaux

débutent dès l'extérieur afin de vérifier que le cheminement d'accès au lieu est bien accessible à tous.



La signalétique extérieure

est également observée : toutes les informations doivent être lisibles par tous, même par les personnes à déficience visuelle.



Les banques d'accueil

doivent être utilisables par une personne debout comme en fauteuil et permettre la communication visuelle entre les usagers et le personnel. La banque d'accueil doit ainsi comporter une partie surbaissée dont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m.



Les entrées principales

doivent avoir une largeur de passage de 90 cm. Les portes à ouverture automatique doivent être indiquées par un signal sonore et lumineux. Les portes vitrées comportent 2 bandes à 1,10 m et 1,60 m.



Les panneaux d'information

situés dans l'exposition doivent comporter une écriture dont la taille est située entre 1,5 cm et 4,5 cm. Les agents du Département qui effectuent l'évaluation utilisent des lunettes spéciales permettant de percevoir ce que les personnes à déficience visuelle peuvent voir.



Dans chaque salle,

les textes sont en français et en braille. Les vidéos sont en français, en anglais et en langage des signes. Des maquettes tactiles offrent aux visiteurs non voyants, malvoyants et à tous ceux qui le désirent l'expérience de la perception tactile.



Le musée offre une accessibilité

et un confort de visite sur l'ensemble des espaces aux personnes en situation de handicap. Des aménagements spécifiques sont conçus.



multimédias - audioguide et visio-guide - de nouvelles formes de visites pour les personnes à déficience auditive, visuelle ou en situation de handicap moteur sont possibles.

Avec les guides



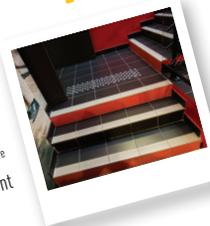
Dans chaque escalier,

la main courante est continue, rigide et facilement préhensible. Une bande d'éveil de vigilance signale les escaliers.



doivent pouvoir être utilisés en toute sécurité par les personnes handicapées et comporter un dispositif d'éclairage adapté. La 1^{re} et la dernière marche sont de couleur contrastée.

Les escaliers



L'ascenseur

doit être suffisamment spacieux. Les boutons d'appel, d'alarme et de sélection des étages sont placés à une hauteur comprise entre 80 cm et 90 cm de façon à être accessibles. Ils sont en relief, de couleur contrastée. Toutes les indications écrites sont traduites en braille. Un signal sonore retentit lorsqu'on appelle l'ascenseur.



doivent comporter au moins un WC aménagé pour les personnes en fauteuil roulant et un lavabo accessible.

Les sanitaires



Les agents départementaux

à partir d'un formulaire, vérifient point par point les aménagements des établissements ayant la volonté d'obtenir la marque de qualité Var accessible.



Le Département structure l'offre touristique

Structurer l'offre est un axe majeur de la stratégie de développement du tourisme dans le Var. Le Département a engagé un important travail de structuration des activités sportives, de loisirs et culturelles sur l'ensemble du territoire varois. Il s'agit de proposer tout au long de l'année, un tourisme varié et diversifié.



Grâce à un réseau routier de plus de 3 200 km dont il est propriétaire, le Département bénéficie d'un atout important pour structurer son offre touristique. En s'appuyant sur ce réseau, il a développé des itinéraires touristiques à l'instar de la Route des vins de Provence qu'il a initié avec la Chambre d'agriculture du Var.

Autre exemple de structuration de son offre touristique, l'élaboration du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI). Il inclut le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) qui recense plus de 2 200 km de randonnées non motorisées.

Le Conseil départemental mise aussi sur la mobilité douce en développant des parcours cyclables et en mettant en place de nombreux projets autour de ces circuits touristiques.

La Route des vins de Provence

Le vignoble varois est un des plus anciens de France. Il participe à l'attractivité touristique du Var. Ainsi, le Département, à travers sa compétence tourisme, soutient la promotion des vins et de l'ensemble des produits varois. Il est, avec la Chambre d'agriculture du Var, à l'origine de la mise en place de la Route des vins de Provence, dans le Var. D'initiative varoise, ce projet a pris une dimension régionale devant l'intérêt touristique qu'il présentait. Les acteurs du développement touristique ont été associés au projet.

L'objectif de la Route des vins est de proposer une découverte du territoire et des productions locales mais également de rapprocher le producteur du consommateur. Les visiteurs peuvent créer leur

propre itinéraire grâce au site internet dédié, routedesvinsdeprovence.com. Ils peuvent également se laisser guider selon des circuits proposés, notamment, par les offices du tourisme. 340 caves et domaines viticoles varois sont à visiter. Pour chacun, l'histoire, la production, les millésimes, les cépages, les caractéristiques et équipements sont détaillés sur le site.

Sur le terrain, des panneaux de signalisation, installés et financés par le Département du Var, permettent, depuis les routes départementales, d'identifier les domaines concernés.

Les adhérents au réseau ont signé une charte d'accueil Routes des vins les engageant dans une démarche qualité. Elle définit notamment les modalités d'accueil, l'organisation des visites, la réception des enfants, les supports de documentation, l'obligation de respecter la charte.

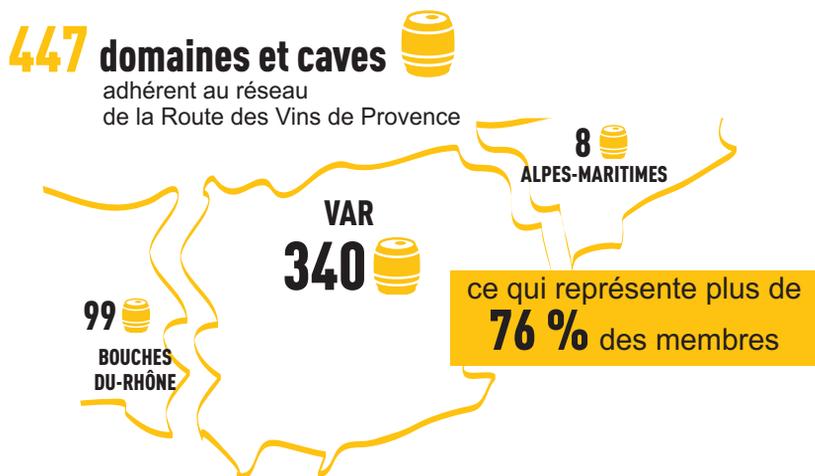
Des formations à l'accueil, l'animation et l'aménagement du caveau de vente ou encore à la pratique de l'anglais sont proposées aux viticulteurs participants.



Le Département structure l'offre touristique

en chiffres

+ de 200 000 euros ont été investis par le Département depuis 2007, pour réaliser et poser les panneaux signalant les viticulteurs varois de la Route des vins de Provence. Chaque année, de nouveaux exploitants demandent à intégrer le réseau.



Les produits varois



Olives, figues, miel, châtaignes... Pendant de nombreuses années, le Département a soutenu le développement des filières agricoles, avant que la loi NOTRe ne redéfinisse les compétences départementales, privant les Conseils départementaux de la compétence agriculture, transférée aux Régions. Toutefois, le Département du Var, conscient du potentiel touristique de ces productions locales, a réorienté sa politique touristique en tenant compte des manifestations autour des produits varois.

Les activités de pleine nature



Randonnées pédestre ou équestre, VTT, activités nautiques, plongée, escalade, course d'orientation... Le Var se conjugue au pluriel pour pratiquer les activités de pleine nature.

Alliant plaisir et évasion, elles constituent une pratique très attractive, respectueuse de l'environnement. Elles favorisent la découverte des paysages, des richesses patrimoniales, culturelles et architecturales. Plus de 100 000 pratiquants sont licenciés dans le Var et, on compte cinq fois plus de pratiquants libres. Chaque année, près d'un million de touristes se pressent dans notre département pour s'adonner aux joies des sports de plein air. Depuis de nombreuses années, le Département du Var permet de découvrir ce patrimoine varois au travers de son Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) et de son Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées pédestres (PDIPR). À ce jour, une centaine de sites sont inscrits au PDESI par le Département, dont des Espaces naturels sensibles, ENS. Ces chiffres sont en constante évolution, car l'offre s'enrichit de mois en mois.

Aujourd'hui, grâce au portail internet des sports de nature créé par le Département du Var, il est possible de trouver, d'un simple clic, sa randonnée, sur le territoire de son choix, en marchant, à vélo, à cheval ou même en plongée. En effet, afin de valoriser les activités touristiques de son territoire, le Département s'est doté, en 2019, de cet outil de gestion et de valorisation des itinéraires de randonnées, sur internet : sportnature.var.fr

Le Département structure l'offre touristique

Les activités de pleine nature (suite)



Pour chacun des itinéraires, un descriptif complet a été établi et renseigne sur le point de départ, la durée moyenne, la distance à parcourir, les niveaux de difficulté, les dénivelés et les différents obstacles qui peuvent être rencontrés. Sont aussi indiquées toutes les recommandations nécessaires pour découvrir le plus beau de notre patrimoine varois, dans les meilleures conditions. À travers une recherche ciblée, l'utilisateur retrouve ainsi les informations relatives à la préparation d'une randonnée : texte descriptif, illustrations, conseils, cartographie, tracés GPX et KLM, et une fiche synthétique téléchargeable. Mais également des informations liées aux activités de pleine nature, au patrimoine...



L'ensemble des richesses du territoire varois est ainsi accessible tout en côtoyant des milieux naturels remarquables, tels les Espaces naturels sensibles départementaux, des paysages emblématiques comme le lac de Sainte-Croix, le massif des Maures... ou encore des terroirs exceptionnels. Ces itinéraires, ouverts à tous, sont plébiscités par toutes les générations. Dans les prochaines années, l'outil continuera de s'enrichir de nouveaux espaces, sites et itinéraires qui seront inscrits, de façon concertée, dans les deux plans (PDESI ET PDIPR).

En chiffres

En 2020, ce sont 42 randonnées référencées,

sur le site sportnature.var.fr :



Toutes inscrites au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) et au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR), garantissant leur pérennité.

Le Département structure l'offre touristique



Carte / Les espaces et sites de sports de pleine nature du Var



-  Circuits de randonnée
-  Espaces sport d'orientation
-  Site de tir à l'arc
-  Site d'aviron
-  Sites de sports motorisés
-  Sites d'escalade
-  Itinéraires kayak
-  Espaces de plongée
-  Multisports de nature
-  Joëlette

Le Département structure l'offre touristique

Les parcours cyclables

Autour de ses deux grandes pistes cyclables, la piste cyclable du Littoral V65 du Schéma national des véloroutes et voies vertes et l'Eurovélo 8, le Département du Var invite à la découverte de son territoire en mode déplacement doux.

Le parcours cyclable du littoral

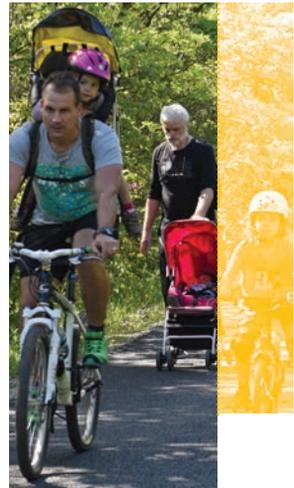
De Six-Fours-les-Plages à Saint-Raphaël, le Département du Var a mis en place le parcours cyclable du littoral. 94 kilomètres ont déjà été aménagés suivant le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer de Provence, dont 77 en sites propres, destinés exclusivement aux usagers non motorisés. Les autres kilomètres de voies sont des voies vertes, des sites partagés, des bandes cyclables, des accotements revêtus ou des doubles-sens cyclables. À terme le tracé comptera 123 kilomètres.



Le tracé varois de l'Eurovélo 8



L'Eurovélo 8 (EV8) fait partie d'un grand projet européen porté par l'European cyclists federation qui prévoit l'aménagement de 70 000 kilomètres de voies cyclables dans toute l'Europe. Dans le Var, l'EV8 doit traverser 24 communes, de Rians à Montauroux, tel que le prévoit le schéma départemental des itinéraires cyclables. 135 kilomètres devraient être réalisés. Un comité d'itinéraire EV8, regroupant 23 partenaires, dont le Conseil départemental, a été mis en place pour suivre l'évolution du projet, appelé aussi " La Méditerranée à vélo ". 31 km de pistes ont été aménagés entre Flayosc et Sillans-la-Cascade, 7 km sont en cours d'aménagements entre Sillans-la-Cascade et Pontevès, portant ainsi à 38 km le nombre total de piste aménagées pour 2020.



Les circuits cyclo-touristiques

Le Département participe à la promotion des 22 circuits cyclo-touristiques réalisés par la Fédération française de cyclotourisme, en éditant un guide de présentation de ces itinéraires de balades. Il a financé et installé le balisage de ces circuits qui empruntent les routes départementales. À ce jour, 17 d'entre eux sont complètement balisés.

Le Département crée l'itinéraire "Sur les traces des monastères"

Le Var est riche d'un patrimoine religieux important. L'Abbaye de La Celle et celle du Thoronet sont les plus connues mais de nombreux villages et villages compte une et même plusieurs petites églises et chapelles romanes, qui se révèlent être de vrais joyaux. Soucieux de les valoriser, le Département a lancé *Sur les traces des monastères*, un itinéraire autour du patrimoine religieux.

Le Département poursuit le but :

- de concevoir une application numérique ainsi qu'une vidéo de présentation des 17 sites recensés dans le cadre de cet itinéraire.
- de valoriser et développer l'accessibilité de l'Abbaye de La Celle par la visite du village de La Celle, de l'abbaye, la modélisation en 3D du monument, des animations pédagogiques culturelles et une exposition temporaire relative au projet européen.

Le Conseil départemental a également signé une convention avec les communes d'Ampus et de Collobrières, qui se sont engagées à réaliser différents projets :

- Ampus : création d'un sentier piétonnier reliant les circuits de la commune à la chapelle de Spéluque, installation d'une table multimédia, nouvelle signalétique sur les sentiers.
- Collobrières : création d'un parcours sur le thème de la géologie, d'une salle d'exposition de minéraux, installation d'une table multimédia pour visiter virtuellement la route des monastères varois, pose de panneaux géologiques sur le sentier botanique jouxtant le village.

Des objectifs majeurs

- l'accessibilité du patrimoine culturel pour tous,
- la valorisation économique et touristique des itinéraires et circuits existants.

Grâce à sa politique culturelle et touristique ambitieuse, dynamique et volontariste, le Département du Var a été retenu, avec 13 autres partenaires, sur le projet Gritaccess inscrit dans le cadre du programme européen Italie-France 2014-2020 (Marittimo). Il vise à matérialiser et valoriser le grand itinéraire tyrrhénien avec la mise en réseau de circuits du patrimoine culturel de l'aire transfrontalière (pays ou régions délimités par la mer Tyrrhénienne formant un triangle limité à l'ouest par la Corse et la Sardaigne, à l'est par la péninsule italienne et au sud par la Sicile). La dynamique générée par le programme Gritaccess offre au Département du Var la possibilité d'ouvrir les itinéraires à un large public aussi bien local que transfrontalier pour laisser une place importante à l'histoire encore méconnue de la Méditerranée à l'époque médiévale.



Coût total du projet pour le Var : 568 124 €
Financé à 85 % par les fonds européens (Feder) : 482 906 €



Le projet départemental Sur les traces des monastères s'inscrit dans le programme stratégique européen Gritaccess, cofinancé par Interreg Italie-France Marittimo 2014-2020. Il regroupe différentes actions sur les thèmes du patrimoine, des itinéraires roman et napoléonien ainsi que des musées ethnographiques et de la mer, par le biais d'opérations de restauration, de mise en valeur et d'accessibilité.

Les partenaires :

- Département du Var
- Collectivité territoriale Corse
- Commune de Bastia
- Office de l'environnement de la Corse
- Commune d'Ajaccio
- Région Liguria
- Chambre de commerce de Gênes
- Province de Lucca
- Province de Livourne
- Province de Massa-Carrara
- Région Toscane
- Région Sardaigne - EELL
- Région Sardaigne Tourisme
- Chambre de commerce et d'industrie de Nice

Le Département crée l'itinéraire "Sur les traces des monastères"



Carte /

Les 17 sites de l'itinéraire "Sur les traces des monastères"



Chapelle de Spéluque à Ampus

Chapelle Notre-Dame de Béthléem à Bras

Chapelle Saint-Victor à Villecroze

Chapelle Sainte-Roseline aux Arcs-sur-Argens



Vieux-village à Régusse



Grotte de la Sainte Baume au Plan-d'Aups



Notre-Dame de Grâce à Cotignac

Sanctuaire Notre-Dame de Pitié à Roquebrune-sur-Argens



Vallon des Carmes à Barjols



Couvent royal à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Couvent des Dominicains à Toulon



Abbaye de La Celle à La Celle

Abbaye du Thoronet au Thoronet



Chartreuse de Montrieux à Méounes-les-Montrieux

Chartreuse de la Verne à Collobrières



Tour des Templiers à Hyères-les-Palmiers



Cloître roman de la cathédrale Saint-Léonce à Fréjus

Le Département réalise un parcours littoral d'architecture contemporaine

Mettre en valeur le patrimoine architectural varois des 20^e et 21^e siècles, tel est l'enjeu du parcours littoral d'architecture contemporaine mis en place par le Département du Var. Ce circuit de découverte s'appuie sur le parcours cyclable du littoral. Le cyclotourisme dans notre département est une pratique de randonnées de courte durée et familiale.

Huit boucles de randonnées à la journée sont proposées :

- Une boucle pédestre à Bandol,
- Une boucle cyclable et pédestre à La Seyne-sur-Mer / Saint-Mandrier-sur-Mer
- Une boucle pédestre à Toulon
- Une boucle cyclable et pédestre à Hyères-les-Palmiers
- Une boucle cyclable et pédestre à Porquerolles
- Une boucle cyclable à Le Lavandou / Bormes-les-Mimosas / Le Rayol-Canadel
- Une boucle cyclable et pédestre dans le Golfe de Saint-Tropez
- Une boucle cyclable et pédestre Fréjus / Saint-Raphaël



Des objectifs majeurs

- la promotion du tourisme cyclable et de randonnée,
- la valorisation du patrimoine naturel et culturel des territoires.



Coût total du projet pour le Var : **595 000 €**
 Financé à 85 % par les fonds européens (Feder) : **505 750 €**



Ce projet départemental s'inscrit dans le programme européen Intense, cofinancé par Interreg Italie-France Marittimo 2014-2020, qui a pour principal objectif le développement d'un tourisme durable intégrant la mobilité douce et l'intermodalité comme facteur de croissance socio-économique.

Les partenaires :

- Département du Var
- Région Ligurie
- Région Sardaigne
- Région Toscane
- Collectivité territoriale de Corse
- Département des Alpes-Maritimes

Le Département réalise un parcours
littoral d'architecture contemporaine

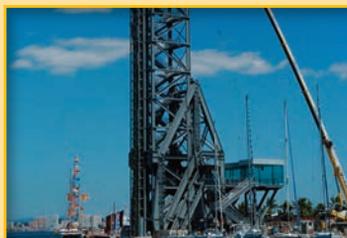
Descriptif des huit boucles du parcours littoral d'architecture contemporaine



**Boucle pédestre
à BANDOL**

Distance : 10,5 km
Dénivelé : 120 m D+
Difficulté : moyenne

3
Sites patrimoniaux



**Boucle cyclable et pédestre
à LA SEYNE-SUR-MER et SAINT-MANDRIER**

Distance : 25,7 km
Dénivelé : 391 D+
Difficulté : difficile

8
Sites patrimoniaux



**Boucle pédestre
à TOULON**

Distance : 25,7 km
Dénivelé : 391 D+
Difficulté : difficile

13
Sites patrimoniaux



**Boucle cyclable et pédestre
à HYÈRES-LES-PALMIERS**

Distance : 25 km
Dénivelé : 191 D+
Difficulté : difficile

9
Sites patrimoniaux



**Boucle cyclable et pédestre
à PORQUEROLLES**

Distance : 11 km
Dénivelé : 107 D
Difficulté : facile

4
Sites patrimoniaux



**Boucle cyclable au LAVANDOU,
BORMES-LES-MIMOSAS et LE RAYOL-CANADEL**

Distance : 17 km
Dénivelé : 272 D+
Difficulté : difficile

8
Sites patrimoniaux



**Boucle cyclable et pédestre
dans le GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

Distance : 23,3 km
Dénivelé : 116 D+
Difficulté : moyenne

9
Sites patrimoniaux



**Boucle cyclable et pédestre
à FRÉJUS - SAINT-RAPHAËL**

Distance : 25 km
Dénivelé : 235 D+
Difficulté : très difficile

4
Sites patrimoniaux

Le Département réalise un parcours littoral d'architecture contemporaine



Carte / Le parcours littoral d'architecture contemporaine



-  Voies vertes, cyclables - En service
-  Voies vertes, cyclables - Projet
-  voies vertes, cyclables - Travaux en cours
-  Voies partagées - En service
-  Sites patrimoniaux

Le Département valide le Tour du Verdon à vélo

Développer l'offre à vélo dans le Var et favoriser un tourisme hors saison, voici les objectifs du projet du Tour du Verdon à vélo dans lequel le Département du Var est engagé. Mené en partenariat avec le Parc naturel régional du Verdon, l'association Vélo Loisir Provence et le Département des Alpes de Haute-Provence, il offre la possibilité de faire une seule boucle de 261 kilomètres dont 198 dans le Var autour du Verdon.

21 communes varoises sont concernées : Aiguines, Trigance, Le Bourguet, Breton, Châteaueux, La Martre, La Bastide, La Roque-Esclapon, Bargème, Comps-sur-Aubry, Montferrat, Châteaudouble, Ampus, Vérignon, Bauduen, Baudinard-sur-Verdon, Moissac-Bellevue, Régusse, Montmeyan, Saint-Julien-le-Montagnier, Vinon-sur-Verdon.

L'itinéraire, qu'il sera préférable de faire hors saison, car il emprunte les routes départementales très fréquentées en été, permet de découvrir des paysages aux panoramas époustouflants dans ce grand

canyon français. Il permet aussi de visiter les villages pittoresques du haut-Var et l'ensemble de ce territoire authentique.



Coût total du projet pour le Var : 80 000 € HT
Financé à 75 % par les fonds européens (LEADER GrandVerdon*) :
59 000 € HT

*Programme européen LEADER Grand Verdon, qui favorise le développement d'actions en zone rurale.

Les atouts du projet pour le Var :

- Favoriser l'allongement de la saison touristique sur les ailes de saison, propices à la pratique du vélo pour des raisons climatiques et de fréquentation.
- Valoriser la pratique des modes de déplacement doux, en accord avec l'évolution des pratiques touristiques et les valeurs du développement durable.
- Dynamiser et développer le réseau Accueil Vélo.
- Valoriser l'offre touristique locale à travers notamment des boucles cyclo-touristiques attenantes ayant des thématiques variées en lien avec la richesse du patrimoine, le terroir...
- Une visibilité pour le Département du Var via tous les documents de communication.





ACTIONS | SOUTENUES PAR LE DÉPARTEMENT

Le Département, partenaire d'événements touristiques majeurs comme locaux



Le Var offre une mosaïque de paysages variés, riche en couleurs, et tout en contrastes qui fait le caractère, l'authenticité et l'identité du département, et qui le place en première position des destinations touristiques de France, hors Paris. Conscient de ses potentialités, le Conseil départemental a souhaité préserver le caractère authentique, le sens et l'âme des fêtes de Provence tout en valorisant l'image et l'identité du Var. Festivals, fêtes médiévales et foires, corsos fleuris ou événements de renommée nationale voire internationale, le Département du Var soutient, tout au long de l'année, de nombreuses manifestations...



Le Département, partenaire d'événements touristiques majeurs comme locaux

Événements de renommée nationale et internationale

De nombreux événements de renommée nationale et internationale rythment l'agenda du Var. Ils représentent cette volonté du Conseil départemental de faire du Var une destination touristique incontournable. C'est pourquoi il leur apporte un soutien financier. Le Var devient, pendant plusieurs jours, le lieu de rencontres de passionnés de sports nautiques, motocyclistes ou une terre d'accueil d'événements professionnels touristiques.



Le Grand Prix de France de F1 sur le circuit Paul Ricard au Castellet

Depuis juin 2018 et après 10 ans d'absence, le Grand Prix de Formule 1 a fait son retour sur le territoire français, dans le Var qui plus est ! C'est au Castellet, sur le mythique circuit Paul Ricard, que l'épreuve française est revenue, et pour 5 ans au minimum.

Si en 2012, pour des raisons politiques et économiques, le retour du Grand Prix de France de F1 au calendrier du championnat du monde, n'avait pas abouti, depuis 2018, c'est chose faite !

Les artisans du projet de 2012 - Eric Boullier, patron sportif de l'écurie McLaren, Arnaud Péricard, avocat

et Gilles Dufeigneux, ancien délégué interministériel aux grands événements sportifs - associés à Stéphane Clair, directeur général du circuit Paul Ricard, Christian Estrosi, alors Maire de Nice et futur Président de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, et différents acteurs locaux, dont les collectivités territoriales, ont mis tous les moyens en place pour renouer avec le Grand Prix de France de Formule 1. Un Groupement d'intérêt public (GIP)* "Grand Prix de France – Le Castellet" a été créé fin 2016. Le Département du Var a tout de suite adhéré à cette structure qui réunit l'ensemble des acteurs concernés afin de piloter au mieux l'organisation de cet événement phare, d'envergure internationale. Le Conseil départemental du Var a déjà versé 219 200 € en 2017, 2 millions d'€ en 2018 et en 2019. Et de même en 2020, sa participation s'élève à 2 millions d'euros. En soutenant cette manifestation d'envergure internationale, le Var bénéficie des retombées économiques, touristiques et de notoriété qu'un tel événement induit.



* Membres du GIP "Grand Prix de France – Le Castellet" : la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le Département du Var, les Métropoles Toulon Provence Méditerranée, Nice Côte d'Azur et Aix-Marseille-Provence, la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, la Chambre du commerce et d'industrie régionale, la Chambre de commerce et d'industrie du Var et la société Excelis, propriétaire du circuit du Castellet.

Le Département, partenaire d'événements touristiques majeurs comme locaux

Événements de renommée nationale et internationale (suite)

Le triathlon Natureman Var

C'est un des plus beaux triathlons de France voire du monde ! Depuis 2012, le Natureman Var accueille, aux Salles-sur-Verdon, près de 1 500 athlètes venus de la France entière mais aussi d'Europe. Alliant convivialité, esprit de partage, respect de l'environnement et dépassement de soi, cette compétition internationale, organisée par l'association Verdon Oxygène, fait de nouveaux adeptes chaque année. Avec comme terrain de jeu le Verdon, le plus grand canyon d'Europe, le Natureman Var est devenu, au fil des éditions, un événement incontournable pour tous les amoureux de sensations fortes et de paysages grandioses. Le Département, partenaire de l'événement depuis sa création, a renforcé son soutien en 2017 en raison des retombées touristiques très importantes qu'il génère. Avec cet engagement moral et financier sur trois ans, le Conseil départemental devient le partenaire public le plus impliqué.



Salon "Les Automnales" à Genève

Le Conseil départemental a choisi de promouvoir le Var et de profiter de chaque occasion pour montrer tous ses atouts qui en font la nouvelle destination monde. Les Automnales à Genève en sont une occasion unique. Le Département peut toucher un bassin de près de 4 millions de personnes, suisses et françaises. Une opportunité de montrer le meilleur, de dire que le Var est tourné vers le monde comme le monde se tourne vers lui.

Le Var, 1^{er} producteur de vin rosé AOC au monde !

Le Var, 1^{er} département touristique de France (hors Paris) !

Le Var, 1^{er} producteur français de fleurs coupées !

Le Var, 1^{er} producteur national de figues violettes !

Autant de richesses et de diversités à mettre en valeur et qui font du Var une destination multiple.



Le Salon international de l'agriculture à Paris



Le Département du Var, en participant tous les deux ans au Salon international de l'agriculture à Paris, met à l'honneur les filières varoises d'excellence, les produits de qualité, les métiers et les savoir-faire. Le Var s'ouvre sur le monde en saisissant une fois encore l'occasion de mettre en valeur son territoire, son terroir, ses sites naturels d'exception ou encore son riche patrimoine. Tout ce qui fait du Var, un département attractif.

Le Département, partenaire d'événements touristiques majeurs comme locaux

Manifestations valorisant les terroirs, les traditions varoises et les corsos



Des couleurs et des parfums, des saveurs, des spécialités et plats provençaux, des savoir-faire locaux, les fêtes organisées sur le territoire perpétuent les traditions varoises... Fête de la châtaigne à Collobrières, rencontres gastronomiques de producteurs et dégustations de produits locaux, défilés de chars décorés de fleurs fraîches et de mimosas, concours et démonstrations culinaires... Tout au long de l'année, le Département participe à offrir aux Varoises et aux touristes une nouvelle façon de découvrir le territoire, les produits du terroir et les exploitations agricoles.

Festivals, fêtes médiévales, foires...



Plus de 275 000 personnes assistent chaque année aux différents festivals et manifestations culturelles et touristiques dans le Var. En participant au financement de festivals, fêtes médiévales et foires, le Département du Var offre des moments de divertissements garantis : parades de lumière et spectacles colorés à Saint-Raphaël, concerts et animations autour de la canne de Provence à Hyères, démonstrations et concours de cerfs volants à Fréjus, animations et déambulations médiévales, foire agricole à Brignoles. Chaque année, en août, les Médiévales de La Garde et ses nocturnes proposent des spectacles équestres, tournois de joute et combats de chevaliers dans les rues, places et ruelles de la cité du Rocher. Des médiévales ont également lieu à Brignoles, aux Arcs-sur-Argens, à Bormes-les-Mimosas ou à Roquebrune-sur-Argens, où musiciens, conteurs, artisans et saltimbanques envahissent les rues et ruelles.

Carte / Les principales manifestations soutenues



Fêtes médiévales

- Roquebrune-sur-Argens
- Les Arcs-sur-Argens
- Bormes-les-Mimosas
- Brignoles
- Hyères-les-Palmiers
- La Garde

Traditions et savoir-faire locaux

- Tous à la ferme aux Arcs-sur-Argens
- Les jeunes agriculteurs font la foire à Entrecasteaux
- Les journées rose de Provence - Golfe de Saint-Tropez
- Foire de Brignoles
- Fête de la Saint-Vincent à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
- Les Vinesivales à Vinon-sur-Verdon
- Festival de l'anche à Hyères-les-Palmiers
- Mimosalia à Bormes-les-Mimosas
- Fêtes de la châtaigne à Collobrières
- Festival de la pétanque à Fréjus
- Fête de la Forêt et dau Bosc - La Martre

Oléiculture

- Fête de l'Olivier à Sillans-la-Cascade

Gastronomie

- Cuisines du sud à La Valette-du-Var
- Les Balades gourmandes à Cuers, Puget-Ville et Pierrefeu
- Salon de la gastronomie à Bormes-les-Mimosas

Événements de renommée nationale

- Noël en lumière à Saint-Raphaël
- Festival international de l'air à Fréjus
- Free Flight World Masters à Saint-Maxime
- Euro Festival Harley Davidson dans le golfe de Saint-Tropez

Corso et Carnaval

- Corso fleuri de Bormes-les-Mimosas
- Corso fleuri du Lavandou

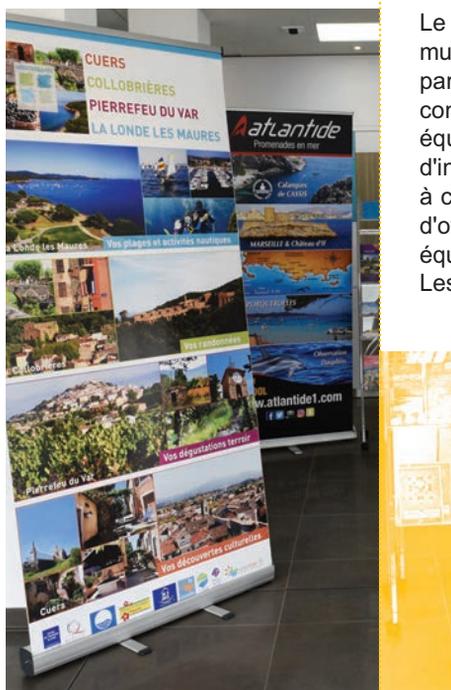
Énotourisme

- Fête de la vigne et du vin à l'époque romaine au Plan-de-la-Tour
- Journée internationale du rosé à Sainte-Maxime
- Rencontres nationales des vignerons indépendants à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
- Art et vin 2019 à Brignoles

Festivals

- Festival Mang'azur à Toulon
- Festival de musique de Toulon et sa région
- Festival de musique ancienne à Callas
- Festival de violoncelle Cello Fan à Callian
- Théâtre in Situ à Carqueiranne
- Les joutes musicales de printemps à Correns
- Festival de musique de chambre à Entrecasteaux
- Festival de quatuor à cordes à Fayence
- Design Parade à Hyères et Toulon
- Festival de la mode à Hyères
- Jazz à Brignoles
- Jazz à Porquerolles à Hyères
- La Londe jazz festival à La Londe
- Bayamo à La Seyne-sur-Mer
- Festival des musiques insolentes à Lorgues
- Festival de jazz à Ramatuelle
- Festival de théâtre et variétés de Ramatuelle
- Festival international des musiques d'écran à Toulon
- Jazz à Toulon

Le Département aide à l'investissement les communes et les intercommunalités



Le Département du Var aide les communes à hauteur de 30 millions d'euros par an. Il contribue pour partie, à la construction et l'aménagement des équipements touristiques. Des projets d'investissements de proximité permet à ces dernières ou à leur groupement, d'offrir aux Varois et aux touristes des équipements adaptés à leurs besoins. Les objectifs poursuivis visent à accroître l'attractivité touristique, faciliter l'orientation et les déplacements des visiteurs *via* une signalétique adaptée, et à mettre en place des aires d'accueil touristique ou à réhabiliter des hébergements touristiques. Depuis mars 2016, le Département a fixé un nouveau cadre pour subventionner les communes et intercommunalités. Il intervient sur les études (montant hors taxe des honoraires et des frais d'architecture), les travaux de construction ou d'aménagement,

les acquisitions immobilières (frais de notaire inclus), le mobilier ou matériel. Un espace "subvention" simple et sécurisé en ligne permet la saisie et la transmission dématérialisée des demandes de subvention. Il est accessible via la plateforme teleservices.var.fr/accueil

La procédure en ligne



création de compte sur
teleservices.var.fr/accueil
 et obtention d'un mot de passe



transmission
 de la demande
 de subvention
 dématérialisée

connexion avec
 le compte utilisateur
 et saisie du dossier



L'application répond à un certain nombre de questions :

- Est-ce que l'aide sollicitée rentre dans les critères d'éligibilité du Département ?
- Quand déposer la demande d'aide ?
- Comment être informé de l'avancement d'un dossier de demande de subvention ?
- Comment être assisté en cas de difficulté dans la procédure ?

DRISME

ACTIONS DÉVELOPPÉES AVEC NOS PARTENAIRES |



L'Agence de développement touristique, Var Tourisme

Var Tourisme, l'opérateur touristique du Département



L'Agence de développement touristique (ADT), Var Tourisme, association loi 1901, a été créée à l'initiative du Département. Elle est l'outil opérationnel du Conseil départemental en matière de développement touristique et une plateforme d'ingénierie touristique. Sous l'autorité du Département, l'ADT a pour objet la préparation et la mise en œuvre de la promotion et la communication touristiques définie par ce dernier. Elle offre aussi un cadre de concertation entre acteurs publics et privés intéressés par le développement touristique du Var.

Le Conseil départemental a défini le statut de la structure, ses principes d'organisation ainsi que sa composition. Var Tourisme est présidée par un conseiller départemental. L'agence comprend dans son conseil d'administration quatre autres conseillers départementaux, mais également des membres représentant les chambres consulaires, les offices de tourisme et syndicats d'initiative, les professionnels de l'hébergement, des activités sportives et de loisirs, les associations à vocation touristique, le comité régional du tourisme.

5 pôles gèrent l'organisation touristique

Missions

- la qualification et la valorisation de l'offre varoise dans toutes ses composantes,
- la promotion de la destination Var,
- l'accompagnement à la mise en marché des produits touristiques,
- l'observation de l'activité touristique,
- l'animation des acteurs touristiques,
- le conseil et l'accompagnement aux démarches qualitatives.



Le pôle Gestion administrative et comptable

gère l'administration générale, la comptabilité, les finances, les ressources humaines et la vie associative.

Le pôle Développement de l'offre et des filières

a en charge l'animation des acteurs professionnels et institutionnels et la qualification de l'offre.





Le pôle Support au développement

s'occupe de la logistique, des systèmes d'informations, de l'observation économique et de la production des contenus.

Le pôle Promotion et communication

assure la promotion de la destination Var, les relations avec la presse étrangère et l'organisation et la participation aux salons touristiques.



Le pôle Communication, marketing et événementiel

assure la promotion de la destination Var, les relations avec la presse France, l'organisation d'événements, la présence du Var sur le digital (site internet et réseaux sociaux) et renforce la communication avec les partenaires varois via des newsletters.

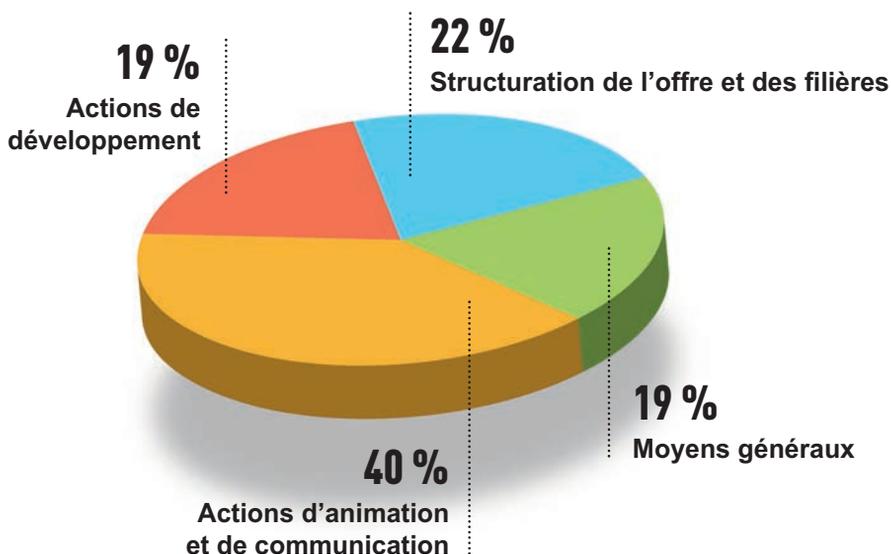


L'Agence de développement touristique, Var Tourisme

Le budget de Var Tourisme pour 2020

Var Tourisme est financé à 90 % par le Conseil départemental du Var. Les autres ressources proviennent de la Région et des participations des offices de tourisme et des professionnels du tourisme.

En 2020, le budget de Var Tourisme s'élève à 2,3 millions d'euros.



Les actions de promotion

Le Département définit des objectifs clairs et précis pour ses actions. L'Agence de développement touristique, qui a un rôle d'accompagnement, d'appui et de relais auprès de tous les acteurs du tourisme varois, doit développer des actions de promotion du Var, de commercialisation et de communication autour de la destination varoise. Il s'agit de travailler en collaboration avec tous les partenaires touristiques, publics et privés, pour assurer une visibilité plus importante du Var.



Pour les années à venir, les actions de Var Tourisme vont s'orienter principalement autour de quatre grands axes touristiques :

- Le green tourisme qui offre une expérience authentique et de qualité en respectant l'environnement.
- Le slow tourisme qui permet de prendre le temps d'apprécier une destination en utilisant des moyens de transport moins polluants.
- Le numérique qui intègre le digital dans le choix, l'expérience et le partage de la destination.
- Le tourisme créatif et culturel qui se caractérise par l'interaction des voyageurs avec la population locale autour d'expériences uniques.

L'Agence de développement touristique, Var Tourisme

Les actions de promotion (suite)

Afin de mettre en valeur la destination Var, l'ADT accompagne de nombreux partenaires, comme les offices de tourisme, sur des salons et événements en France mais aussi à l'étranger, comme :

LE FORUM DEPTOUR PARIS



Rendez-vous important de chaque début d'année, depuis plus de 20 ans, pour les journalistes de la presse nationale ou spécialisée dans le tourisme.

TOURISSIMA À LILLE



Salon qui reçoit plus de 20 000 visiteurs chaque année. L'ADT accompagne une dizaine de partenaires varois.

ROC D'AZUR À FRÉJUS



Un événement d'envergure qui reçoit 150 000 visiteurs venant d'une cinquantaine de pays.

LE SALON DESTINATION NATURE À PARIS



Salon dédié aux sports de pleine nature. Var Tourisme y est présent avec 5 offices de tourisme.

SALON DES VACANCES DE BRUXELLES



1^{er} salon touristique en Belgique qui est le 2^e marché étranger pour le Var.

BOL D'OR



AU CIRCUIT PAUL RICARD AU CASTELLET

Un événement qui attend plus de 75 000 visiteurs.

ET AUSSI :

- **Salon Run Expérience à Paris**
- **Salon de la plongée à Paris**
- **Salon international de l'agriculture à Paris**
- **Salon du randonneur à Lyon**
- **Eductour Marathon du Golfe de Saint-Tropez**
- **Grand Prix de France de F1 au Castellet**
- **Destivignoble à Aix-en-Provence**
- **Salon Rendez- vous en France à Nantes**



À L'ÉTRANGER :

- **International Media Marketplace à Londres (Angleterre)**, un des principaux événements de l'industrie du voyage permettant aux acteurs du secteur de rencontrer les médias.
- **Seatrade Cruise à Miami (USA)**, événement incontournable de l'industrie de la croisière.
- **International Media Marketplace à Berlin (Allemagne)**, un des principaux événements de l'industrie du voyage permettant aux acteurs du secteur de rencontrer les médias.
- **Les Automnales à Genève (Suisse)**, foire internationale de Genève.
- **Workshop Media Event à Utrecht (Pays-Bas)**, un événement autour du rôle des médias et du numérique.
- **Salon du tourisme et des loisirs à Munich (Allemagne)**, un important salon consacré au voyage et aux loisirs.

La Chambre de commerce et d'industrie du Var

Le partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du Var (CCIV)

Le Conseil départemental et la CCIV, au travers d'une convention annuelle, mettent en œuvre une politique de développement touristique partenariale. Les actions mises en place s'intègrent dans la stratégie globale que mène le Département en matière de tourisme.

Qualification de l'offre touristique

L'objectif est de développer et de valoriser l'offre touristique pour conforter l'image qualitative de la destination Var.

• La démarche Bistrots de pays® :

installé dans les villages de moins de 2 000 habitants, le Bistrot de pays® est un vrai lieu de vie et de convivialité. C'est un des derniers commerces multi-services du village. Ouvert toute l'année, il s'engage à respecter une charte qualité et à être un lieu d'animation touristique et culturelle. Ce label national a été créé en 1993 pour soutenir les bistrotiers indépendants. Il dépend de la marque Qualité tourisme. Dans le Var, on compte 8 bistrots de pays :



Développement de l'offre touristique grâce à la croisière

Le marché de la croisière représente une opportunité de développement touristique et économique.

En 2008, le Var s'est doté de son club croisière, le Var Provence Cruise Club. Fruit d'un étroit partenariat entre le Département du Var et la CCIV, il fédère les acteurs publics et privés du tourisme, intervenant dans le secteur des croisières.



Ses trois missions principales sont :

- augmenter le nombre des escales croisière programmées dans le Var, avec la participation à des salons internationaux, l'organisation d'éductours, promotion par des supports de communication...
- offrir aux croisiéristes et membres d'équipage un accueil de qualité sur le territoire avec le déploiement de la démarche accueil qualité Cruise Friendly dans les ports varois mais aussi dans les sites touristiques afin de capter les flux et tirer profit de l'impact économique de l'activité croisière,
- structurer une offre d'excursions immersives et écotours spécialement conçue selon les besoins et les attentes des croisiéristes.

Subvention départementale : 60 000 €

Une politique ambitieuse



Pour maintenir le niveau d'attractivité touristique du Var, le Conseil départemental met en œuvre une politique ambitieuse. Il s'engage pour un développement touristique durable afin de soutenir ce secteur clé de l'économie varoise. Il accompagne, ainsi, les territoires pour mettre en œuvre un accueil touristique de qualité et des projets structurants.





PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

| COMPÉTENCE |

TOURISME

Directeur de publication : Marc Giraud

Coordination éditoriale : Philippe Vuyenne

Pilotage et rédaction : Sabine Quilici

Rédaction : Drifa Bousba

Photos : Nicolas Lacroix / Samchedine Damen Debbih

Conception graphique, infographie, cartographie : Lionel Cartier / Emmanuel Ros

Illustrations vectorielles : © freepik.com

Imprimé à 10 000 exemplaires par le pôle imprimerie en Mai 2020

Dépôt légal - ISSN 2273-2659

DÉPARTEMENT DU VAR

Direction de la communication - 390 avenue des Lices - CS 41303 - 83076 Toulon

Site du Département : www.var.fr



PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

SOCIAL

ROUTES

CULTURE

TOURISME

COLLÈGES

SPORT/JEUNE

ENVIRONNEMENT